Département du Lot

LIMITES ? RÈGLES ?

CHEZ LE TOUT PETIT

Le Département proche de vous

LOT LE DÉPARTEMENT

4/5 RÈGLES LIMITES INTERDITS

AUTORITÉ ≠ AUTORITARISME

6/7 SANCTION ≠ PUNITION

8 VOUS AVEZ LE DROIT DE DIRE NON !

9 VERS 18 MOIS !

10/11 VERS 2 1/2 ANS !

12/13 AUTOUR DE 3 ANS !

14 ENTRE 3 1/2 ANS ET 6 ANS !

16/17 RESSOURCES & CONTACTS PROFESSIONNELS DU DÉPARTEMENT

Autrefois, les enfants n'avaient **presque aucun droit**,
hormis celui de se taire.

De nos jours, **la situation s'est presque inversée**.
Beaucoup sont devenus des enfants « Rois »,
enfermés dans le « tout, tout de suite ».

Il est important que parents et enfants soient
à leurs **justes places**, sans craindre que votre enfant
ne vous aime plus si vous lui dites non.

Ce livret n'est pas un mode d'emploi
mais il vous aidera à mieux comprendre
les réactions de votre enfant.

RÈGLES LIMITES INTERDITS

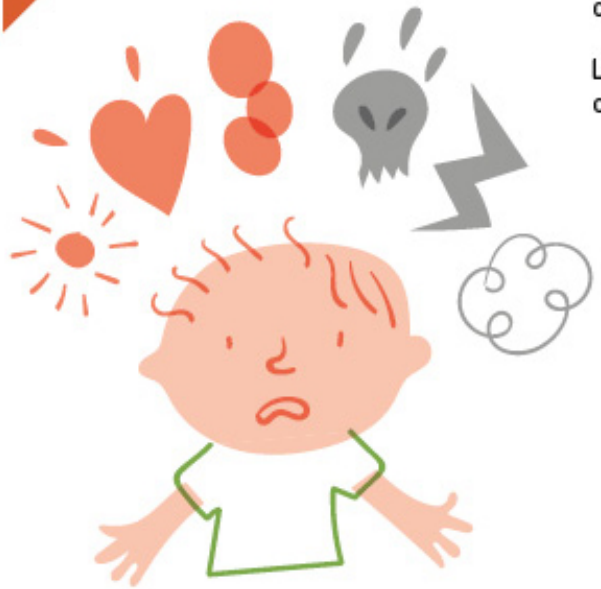

Proposer un cadre fiable, stable et juste, grâce au « OUI » et au « NON », assure à l'enfant sécurité et amour.

Les enfants détestent les limites, ils adorent les règles !

La vie en commun nécessite des règles. Ces dernières ne sont ni des limites ni des interdits. Elles forment un cadre. Comme les règles d'un jeu, elles ne visent pas à limiter mais à organiser et permettre.

Les règles qui touchent à la sécurité ne sont cependant pas négociables, certains interdits sont nécessaires pour protéger votre enfant.

L'expression de votre visage doit être en accord avec vos propos.

EN PRATIQUE :

- C'est un apprentissage au long court, c'est à force de répéter, d'expliquer et d'appliquer la règle que celle-ci s'intériorise progressivement.
- Il est préférable de donner une seule consigne à la fois.
- Votre message doit être clair, simple et formulé de manière positive :

NE... PAS, n'est pas compréhensible pour un enfant.

Ne dites pas : « ***Ne marche pas sur la route*** »
mais plutôt « ***marche sur le trottoir*** ».

- Vos enfants respecteront d'autant plus les règles s'ils participent à leur élaboration.
- L'expression de votre visage doit être en accord avec vos propos.

MÉMO Trop de règles tuent la règle.

L'autorité

Issue du latin « auctoritas » qui veut dire élever, prendre de la hauteur.

- C'est un savant mélange de relation sécurisante avec l'enfant, de capacité à lui donner un cadre, tout en lui expliquant le pourquoi et parfois en lui proposant une alternative : en lui autorisant autre chose.
- C'est éduquer et transmettre des règles qui peuvent être utiles en société et cela passe par l'éducation donnée par les parents, c'est la transmission des règles qu'on applique à soi-même.
- C'est savoir dire « NON » de manière à apprendre à l'enfant à accepter et dépasser le sentiment de frustration et intégrer la notion de limites.
- C'est aussi savoir dire « OUI » pour lui permettre de progresser sur le chemin de la sécurité affective et de l'autonomie.

La sanction ≠ la punition

Sanctionner un enfant c'est lui parler avec respect pour qu'il comprenne que l'on n'accepte pas telle ou telle chose, tel ou tel comportement inadapté. La sanction réparatrice est la plus bénéfique, elle confronte l'enfant à ses responsabilités.

Punir un enfant c'est le priver, c'est un rapport de force sans lien direct avec l'acte.

EN PRATIQUE :

- La sanction doit venir rapidement après la bêtise de votre enfant car à distance ce n'est plus cohérent pour lui.
- Lorsque vous annoncez une sanction en fonction d'une règle, vous devez l'appliquer sinon elle devient incohérente et votre enfant ne croit plus ce que dit l'adulte.
- Lorsque vous sanctionnez votre enfant veillez à exprimer des faits, évitez les jugements, ne l'assimilez pas à son acte : exemples : « Tu es méchant ». « Tu es maladroit, tu n'arriveras à rien »

MÉMO

Quand je suis énervé au point de vouloir punir, je me calme ! Une punition n'améliorera pas le comportement de mon enfant. Je réfléchis à une option plus efficace.

Ne pas dire : « ***Tu es méchant*** » ;
« ***Si tu fais ça maman ne t'aime plus*** »
Mais plutôt « ***Ce que tu fais n'est pas bien*** ».

Renforcez les bons comportements de votre enfant et son estime de soi.
Félicitez-le quand vous êtes fièr(e) de lui.

VOUS AVEZ LE DROIT DE DIRE NON !

Vous avez le droit de dire « NON ».

Les adultes qui évoluent autour de l'enfant doivent rester cohérents :

- Le « NON » des deux parents doit être le même. Le dialogue entre vous reste indispensable. Il est important de ne jamais montrer votre désaccord devant votre enfant.
- Vous êtes un exemple pour votre enfant. Il est important que toute la famille respecte les règles données.
- Les règles contribuent à donner un plus grand sentiment de sécurité et particulièrement si elles sont appliquées avec constance.

Le « NON » doit rester « NON ».

- Certaines règles sont NÉGOCIABLES : il faut favoriser les choix ***« ... OU... »*** cela peut aider à diminuer les frustrations de votre enfant et donc éviter certains conflits.

MÉMO

Pour savoir dire le vrai « oui » il faut savoir dire « non »

-

Aimer un enfant ce n'est pas tout lui laisser faire

-

L'adulte doit tenir bon quand il dit « NON », l'enfant l'aimera quand même

-

Le faire obéir ce n'est pas tout lui interdire

VERS 18 MOIS !

C'est l'âge des jeux d'imitation, mais aussi celui du début de la phase d'opposition, votre enfant dit « NON » à tout et tout le temps. Cela lui permet de construire sa personnalité, c'est une étape nécessaire pour qu'il grandisse et s'affirme.

C'est aussi l'âge du « touche-à-tout ». L'enfant n'a pas encore la notion du danger. Un minimum de sécurité vous permettra de laisser plus de liberté à votre enfant.

Son langage ne lui permet pas encore d'exprimer ses frustrations ni ses envies.

Il le fait autrement :
- envers les autres : il mord, tape,...
- envers lui-même : il se mord, se tape, se jette au sol ou contre les murs.

Les crises peuvent paraître impressionnantes, l'enfant recherche votre attention. **Ce n'est pas une provocation de sa part.**

MÉMO

Ne répondez pas à sa violence par de la violence.

VERS 2 1/2 ANS !

Votre enfant explore de plus en plus son environnement, il devient de plus en plus autonome.

Votre enfant est en capacité de comprendre la différence entre tous ses milieux de vie (crèche, assistante maternelle, maison...)

Son langage se développe, des mots et des associations de mots comme « ***moi*** », « ***je veux*** », « ***je ne veux pas*** », « ***moi tout seul*** » apparaissent.
L'enfant exprime ses désirs par « ***je veux*** ».

- Votre surveillance doit être accrue et il est nécessaire que vous fixiez de nouvelles règles.
- Vous pouvez adapter les règles en fonction de ses compétences, de son évolution et de son âge.
- Vous devez être attentif à ses demandes mais il n'est pas nécessaire d'y répondre systématiquement.

MÉMO

Pensez à renforcer les bons comportements de votre enfant.

AUTOUR DE 3 ANS !

Votre enfant a besoin de bouger, d'expérimenter, d'explorer.

→ Vous pouvez lui proposer des activités pour se défouler et en profiter pour partager des moments entre adulte et enfant

Le « ***moi tout seul*** » devient son expression favorite, il cherche à « ***faire tout seul*** ». Il prend de plus en plus d'initiatives.

→ Vous pouvez l'aider à estimer ce qu'il est capable de faire afin qu'il prenne confiance en lui.

L'enfant ne supporte pas l'injustice, dans le doute, ne l'accusez pas à tort.

Les punitions corporelles mêmes légères ne sont pas une réponse adaptée, ces violences sont susceptibles d'être reproduites par l'enfant.

À cet âge-là les enfants font fréquemment des colères. Il est nécessaire de faire redescendre la pression avant toute explication. Essayer de le contenir en le prenant dans les bras sinon le laisser aller au bout de sa colère en veillant à sécuriser l'environnement. En public, n'ayez crainte du regard d'autrui.

L'enfant ne supporte pas l'injustice, ne l'accusez pas...

Ne portez pas atteinte à l'intégrité physique et/ou psychique de votre enfant !

En public, n'ayez crainte du regard d'autrui !

ENTRE 3 1/2 ANS ET 6 ANS !

Enfin votre enfant commence à intégrer certaines règles !

Il commence à s'interroger sur le pourquoi des règles et à les accepter avec moins de colère et de détresse.

L'enfant est toujours dépendant du regard de l'adulte et respectera mieux les règles en sa présence. Progressivement, il parvient à les appliquer même en l'absence de l'adulte.

L'éducation parentale et la socialisation à l'école permettent à l'enfant de s'affirmer tout en respectant les règles de la vie en société.

EN BREF

L'éducation des enfants a de tout temps posé des questionnements. De nos jours, diverses méthodes « alternatives » à l'éducation d'autrefois sont proposées : positive, bienveillante, ...

Existe-t-il une seule manière d'éduquer les enfants ?

L'important dans l'éducation est que chacun, parents et enfant, y trouve son équilibre, **que l'enfant s'épanouisse, grandisse et se développe dans la société.**
L'éducation est un investissement d'avenir, **vous êtes des semeurs.**

C'est une période très fatigante et usante. Parents, vous pouvez être déstabilisés par le comportement de votre enfant, ses exigences et ses manifestations :

Yes you can !!

MÉMO

Lâchez prise sur les petites choses pour tenir sur l'essentiel
–
Acceptez de ne pas tout pouvoir et de ne pas tout savoir
–
Pensez à vous économiser et à demander de l'aide.

Bibliographie

- Prière de Jacques Salomé
- Savoir dire non à ses enfants, Elisabeth Maheu, Edition Solar Santé
- J'ai tout essayé, Isabelle Filliozat, édition Marabout
- Au Cœur des émotions de l'enfant, Isabelle Filliozat, Edition Marabout
- Grandir avec des limites et des repères, www.one.be

Les éditions de la Protection maternelle et infantile du Département du Lot sont à consulter sur lot.fr

- L'alimentation chez l'enfant de 0 à 6 ans
- Le sommeil chez l'enfant de 0 à 6 ans
- Le jeu chez l'enfant de 0 à 6 ans
- Le langage chez l'enfant de 0 à 6 ans
- La propreté chez l'enfant de 0 à 6 ans
- « Bobologie » chez l'enfant de 0 à 6 ans

Contactez les professionnels de la petite enfance du Département du Lot :

Maison des Solidarités départementales de Cahors
92 rue Joachim-Murat - 46000 CAHORS / Tél. 05 65 53 50 00

Maison des Solidarités départementales de Gourdon
Place Jacques-Chapou - 46300 GOURDON / Tél. 05 65 53 47 00

Maison des Solidarités départementales de Puy-l'Evêque
rue des Platanes, au lieu-dit Le Roulier- 46700 PUY-L'ÉVÊQUE / Tél. 05 65 53 51 20

Maison des Solidarités départementales de Saint Géry - Vers
Place de la Gare - 46330 SAINT GÉRY - VERS / Tél. 05 65 53 47 70

Maison des Solidarités départementales de Figeac
Place du 12 mai 1944 - 46100 FIGEAC / Tél. 05 65 53 48 00

Maison des Solidarités départementales de Gramat
Place de la Halle - 46500 GRAMAT / Tél. 05 65 53 47 50

Maison du Département
284 rue Robert-Destic - 46400 SAINT-CÉRÉ / Tél. 05 65 53 46 20

Maison des Solidarités départementales de Souillac
Avenue Martin-Malvy - 46200 SOUILLAC / Tél. 05 65 53 47 30